Le 6 mai 2024,

Nous, enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es du Département des sciences de l'éducation de l'université de Paris 8, nous alarmons des annonces faites au sujet de la réforme de la formation des enseignant.es, et particulièrement de celles qui concernent la formation des professeur.es des écoles. Notre public est constitué pour une très grande part d'étudiant.es se destinant au métier de professeur.es des écoles. Nous intervenons par ailleurs dans le Master MEEF inter-académique de Créteil, en accueillant des étudiants dans le cadre de deux options de recherche (IFR "Écoles et inégalités" et "Pour une école inclusive : comprendre l'enfant et le lien éducatif).

A ce jour, aucun texte officiel n'a été publié. Les contours de cette réforme sont connus uniquement via le diaporama qui a fuité des services ministériels et via les interventions médiatiques du Président de la République et des membres du gouvernement.
Emmanuel Macron a annoncé la création de licences préparatoires au professorat des écoles (LPPE), présentées comme *« des prépas intégrées »*. A priori, ces licences dispenseront majoritairement des enseignements de français, mathématiques, histoire, géographie et valeurs de la République. Cette licence serait co-pilotée par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
Le concours de recrutement de professeur.es des écoles sera positionné à bac + 3, au lieu de bac + 5, à partir de la session 2025. Les étudiants qui auront suivi cette licence particulière bénéficieront d'un concours allégé.
Sera également créé un master d'un nouveau type dans des *« écoles normales du XXIe siècle »*, annoncé comme très « professionnalisant » et laissant a priori peu de place aux savoirs universitaires et à la recherche. Par ailleurs, il a été annoncé que, durant leurs deux années de master, les étudiants seront rémunérés.

Si nous sommes favorables au déplacement du concours de recrutement à Bac+3 et à une amélioration des conditions d'entrée dans le métier de professeur.es avec ces deux années de formation rémunérées, nous dénonçons les orientations de cette réforme.

Cette réforme prévoit en effet un recul inadmissible du rôle de l'université dans le parcours de formation des futurs enseignant.es du premier degré. Les enseignante.s-chercheure.s et les

savoirs réflexifs auront une place extrêmement réduite dans les licences LPPE et dans le master Enseignement. Outre le fait qu'elle ne permet en rien de garantir la qualité de la formation des enseignants, cette réforme porte atteinte à l'intérêt des étudiant.es. Ils et elles se verront en effet titulaires de diplômes qui n'auront d'universitaires que le nom, ce qui mettra en difficulté celles et ceux qui seront refusé.es au concours et/ou qui souhaiteront se réorienter vers une autre formation au terme de leur parcours. Cette réforme va ainsi à l'encontre des politiques visant à rendre possible la mobilité des étudiant.es dans l'enseignement supérieur ainsi que dans leurs trajectoires professionnelles.

Par ailleurs, les universitaires qui interviendront dans ces licences LPPE n'auront pas d'autonomie dans la définition des contenus de formation. Une maquette nationale sera imposée. Les nouveaux et nouvelles intervenant.es seront en outre supposément "choisi.es" pour y enseigner. Tout cela déroge aux principes de liberté académique, de démocratie universitaire et de collégialité, et plus largement, préfigure des transformations majeures de l'ensemble de l'Université.

En conséquence, nous n'acceptons pas cette réforme, pensée sans concertation et décidée au pas de charge à l'Elysée. Nous exigeons a minima le report de la réforme pour permettre une véritable consultation et négociation entre toutes les parties sur les contenus de formation et la nature du concours.

Nous souhaitons alerter l'ensemble de la communauté universitaire de Paris 8. Nous proposons également qu'un dialogue s'ouvre rapidement avec les collègues qui préparent les futurs enseignants du second degré dont les inquiétudes rejoignent en partie les nôtres. Nous appelons des collègues des conseils centraux à voter une motion. Enfin, nous appelons également nos collègues des départements de sciences de l'éducation et de la formation et des INSPE de l'Académie de Créteil et plus largement d'Île de France à se concerter pour tenir un discours commun aux ministères, et à ne pas nous laisser diviser.

Le département des sciences de l'éducation de l'Université de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.